

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 338
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

AUGMENTATION DE
CAPITAL DE LA BANQUE
EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT



PROGRAMME 338
**Augmentation de capital de la Banque européenne
d'investissement**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 338 : Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Le programme 338, mis en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté, porte la participation de la France aux augmentations de capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) décidées par son Conseil des gouverneurs. Ce programme a été créé en loi de finances pour 2013 pour financer la participation de la France à l'augmentation de capital de la BEI décidée lors du conseil d'administration du 24 juillet 2012. Cette augmentation a porté le capital souscrit de la BEI de 232,39 Md€ à 242,39 Md€. Elle a été entièrement libérée et ne comportait pas de capital appelable en cas d'évolution défavorable des ratios de la BEI. De ce fait, la part du capital versé a été portée de 5 % à 8,919 % du capital souscrit.

Créée en 1958 par le Traité de Rome, la BEI est la banque de l'Union européenne (UE) : elle contribue à la réalisation des objectifs de l'UE en finançant des projets d'investissement qui favorisent l'intégration européenne, la cohésion économique et sociale et le développement équilibré d'une économie innovante fondée sur la croissance. Pour soutenir ces projets, la BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables, grâce à sa solide assise financière qui repose sur la qualité de ses actifs, la prudence avec laquelle elle gère ses risques et le soutien de ses actionnaires. Elle est actuellement notée AAA par Moody's, S&P et Fitch.

Le 31 janvier 2020, le retrait du Royaume-Uni de l'UE a eu comme conséquence, en vertu des statuts de la banque, la sortie du pays de l'actionariat de la BEI. La Banque a ainsi perdu le montant du capital appelé (3,5 Md€) et du capital appelable (35,7 Md€) britanniques, soit un total de capital souscrit de 39,2 Md€. Afin de compenser cette perte, une opération de remplacement du capital britannique est entrée en vigueur au 1^{er} février 2020 : elle a consisté, d'une part, en une incorporation d'une partie des réserves de la BEI (3,5 Md€ - soit le montant du capital appelé britannique) dans le capital appelé de la banque et, d'autre part, en une augmentation du capital appelable des 27 États membres (à hauteur de 35,7 Md€ au total - soit le montant du capital appelable britannique), la contribution de chaque État membre ayant été calculée à hauteur de leur nouvelle quote-part respective dans le capital total. La hausse de capital appelable de la France dans le cadre de cette opération n'a pas nécessité l'ouverture de crédits au titre du programme 338 dans la mesure où elle n'a entraîné aucun versement et n'a eu de conséquences ni sur le déficit ni sur la dette maastrichtiens. Elle a toutefois fait l'objet d'un article en deuxième partie de la loi de finances pour 2019 (article 241) puisqu'elle s'assimilait à une convention financière nécessitant d'être approuvée par la France par une disposition de loi de finances, conformément au d) du 7^o du II de l'article 34 de la LOLF.

Le 1^{er} mars 2020, l'entrée en vigueur de la montée au capital asymétrique de la Pologne et de la Roumanie a entraîné une légère hausse du capital de la Banque (qui est aujourd'hui de 248,8 Md€) et une nouvelle évolution de la quote-part de chacun des États actionnaires. En particulier, le poids des trois principaux actionnaires (France, Italie et Allemagne) s'est fixé à 18,78 %, contre 16,11 % avant le Brexit : le capital appelé de la France est aujourd'hui de 4,2 Md€ et son capital appelable de 42,6 Md€ (soit un montant total de capital souscrit de 46,8 Md€).

Si la BEI a mené une action contra-cyclique d'ampleur en réponse à la crise économique liée à l'épidémie de covid-19, son assise financière reste solide et aucune ouverture de crédits n'est à ce stade prévue sur le programme 338.

La création, à la demande du Conseil européen, d'un Fonds pan-européen de garantie (doté de 25 Md€ et permettant à la Banque de déployer 200 Md€ de produits financiers) n'a pas non plus d'incidence directe sur le bilan de la BEI ni sur un éventuel besoin de recapitalisation. En effet, ce Fonds fait l'objet d'un véhicule juridique *ad hoc* et d'un bilan distinct, géré par la BEI (qui en est le mandataire), dont les premières pertes reposent sur des garanties apportées par les États contributeurs (elles-mêmes calculées sur la base de leur pourcentage de détention du capital de la BEI soit 4,7 Md€ pour la France correspondant à 18,78 % de 25 Md€).

Cependant, dans ses conclusions du 21 juillet 2020, le Conseil européen a appelé les instances de gouvernance de la banque à examiner l'adéquation du capital de la BEI avec les besoins de l'Union européenne en les invitant à « *revoir le capital de la banque pour mettre en œuvre le Cadre financier pluriannuel et Next Generation EU ainsi que pour contribuer aux objectifs de l'UE en matière de climat et de numérisation* ». Des négociations ont été amorcées au Conseil d'administration de la BEI mais sont restées à ce stade préliminaires et aucun calendrier visant à fixer une échéance pour leur conclusion n'a été précisé.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	FdC et AdP attendus	
	LFI 2022	PLF 2023
Totaux	0	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	FdC et AdP attendus	
	LFI 2022	PLF 2023
Totaux	0	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
<small>LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025</small>				
Totaux				

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
<small>LFI 2022 PLF 2023</small>				
Totaux				

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

A ce stade, le programme 338 n'a pas lieu d'être doté en 2023.

L'assise financière de la Banque reste solide y compris après l'action volontariste menée en réponse à la crise sanitaire, et aucune hausse de capital (ou appel de capital callable) n'est prévue.

En outre, les conclusions du Conseil européen du 21 juillet 2020 évoquaient la possibilité d'une recapitalisation de la Banque liée notamment au renforcement de ses financements en faveur du climat. Des négociations ont été ouvertes au sein du Conseil d'administration de la BEI mais ne sont accompagnées d'aucun calendrier ferme visant à fixer un terme pour leur conclusion.